



**Communiqué de presse**

Jeudi 28 mars 2019

## **Pollution de l'air : une étude confirme qu'il reste beaucoup à faire**

**Une étude de l'association Respire, publiée jeudi, démontre que la qualité de l'air aux abords des établissements scolaires parisiens s'est considérablement améliorée depuis 2012. Mais il reste encore beaucoup à faire. A partir de la rentrée 2019, la Ville de Paris réalisera des campagnes de mesures dans les crèches, écoles et collèges.**

Respire a publié jeudi une étude inédite qui évalue la pollution de l'air aux abords des établissements scolaires et de petite enfance d'Ile-de-France. L'association a superposé deux cartes : celle d'AirParif, concernant les trois types de polluants – No2, PM10 et PM2,5, et celle des 12.500 établissements scolaires franciliens.

Ses conclusions font apparaître une amélioration importante de la qualité de l'air respiré par les petits Parisiens entre 2012 et 2017, et tout particulièrement depuis 2014 : la part des établissements exposés à des dépassements des seuils de pollution a chuté de 66% à 26%. Cela confirme que les mesures prises par la municipalité se sont traduites par des résultats concrets. Mais il reste encore beaucoup à faire.

« Cette étude est salutaire : nous devons une information transparente aux citoyens sur la pollution de l'air. Nous adhérons à l'ensemble des recommandations de l'association Respire, dont plusieurs sont déjà en vigueur à Paris, comme la création de zones 30km/h ou l'interdiction de stationnement près des écoles », souligne Anne Hidalgo, qui a fait de l'amélioration de la qualité de l'air l'une des priorités de son mandat.

« J'ai également décidé de lancer une campagne de mesures dans les crèches, les écoles et les collèges parisiens à partir de la rentrée 2019. Il s'agira de compléter les données de l'association Respire, qui portent sur le devant des établissements, par des données directement collectées dans les cours. Nous les communiquerons chaque année aux parents et, si les seuils sont dépassés, nous déciderons tous ensemble des mesures locales à mettre en oeuvre », explique la Maire de Paris.

« Par une mobilisation collective, je pense que nous pouvons améliorer rapidement la qualité de l'air. Je fixe pour Paris l'objectif de devenir la première "ville respirable" labellisée par l'Organisation mondiale de la santé, en divisant par deux le nombre de jours de dépassement des seuils de pollution. Les seuils fixés par l'OMS sont en effet beaucoup plus protecteurs pour notre santé que les seuils européens, c'est donc sur eux que nous devons nous fonder », ajoute Anne Hidalgo.

Le 1er juillet 2019, Paris franchira une nouvelle étape dans l'amélioration de la qualité de l'air, avec l'extension des restrictions de circulations aux véhicules portant une vignettes Crit'air 4. A la même date, la Métropole du Grand Paris instaurera une « zone à faibles émissions » à l'échelle de toute l'agglomération parisienne où sera interdite la circulation des véhicules Crit'air 5.